

Pour le pavage en asphalte de la rue Lalonde, entre l'avenue Papineau et la rue Dorion (entièrement payable par la Ville) \$3,550

Pour le trottoir en ciment, sur les deux côtés de la rue Lalonde, entre Papineau et Dorion, payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires 2,280

13.—Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, recommandant que la Ville contribue une somme de \$200, pour les réparations à faire à l'égout de la rue Charlevoix, entre la rue Wellington et les Voies du Grand-Tronc, l'entrepreneur, M. Alfred Pion, devant contribuer la différence (\$200),

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'approuver ladite recommandation, ladite somme de \$200 devant être imputée sur la balance disponible du crédit voté pour "Réparations aux Egouts".

14.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que la résolution du 24 août 1915, à l'effet de payer les salaires de MM. A. Rochon et H. Butler, soit reconsiderée et amendée de façon à ce que les montants nécessaires pour payer lesdits salaires soient imputés sur le crédit voté pour "Salaires du Personnel Permanent".

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée à jeudi, le 23 du courant, à 11 hrs a.m.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

For the paving of Lalonde street, with asphalt, between Papineau avenue and Dorion street \$3,550

For the cement sidewalk, on both sides of Lalonde street, between Papineau and Dorion, payable one-half by the City and one-half by the proprietors 2,280

13.—(29043) Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, recommending that the City contribute a sum of \$200 for repairs to the sewer in Charlevoix street, between Wellington street and the G. T. R. tracks, the contractor, Mr. Alfred Pion, to pay the difference (\$200).

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To concur in said recommendation, the said sum of \$200 to be charged against the available balance of appropriation voted for repairs to sewers.

14.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the resolution adopted on the 24th August 1915, to the effect of paying the salaries of Messrs. A. Rochon and H. Butler, be reconsidered and amended, so that the sums required to pay said salaries be charged against the appropriation voted for "Salaries of Permanent Employees".

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the meeting be adjourned until Thursday, the 23rd instant, at 11 o'clock a.m.

L. N. SENECAI,
Secretary.